

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix
le mardi 26 octobre à 19H00
Le Conseil Municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger COMBES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 octobre 2010.

Présents : Roger COMBES, Maire ; Liliane KHLOUDEEFF ; Roger MIAILHE ; Gérard PI ; Gilles DANJARD, Nadine SANJUAN ; Jean-Pierre CIRES ; Agnès BARADON ; Ida FERRERES ; Bernadette BRUIN ; Constantino MUNOZ ; Corine ROBERT ; Jérôme JURADO ; Claude GINIES ; Nadine TOLEDO ; Christophe CATHALA ; Conception BAUDOIN ; Zina VIARD ; Michel JAMMES ; Serge LALLEMAND ; Marcel CAMICCI.

Représentés : Fabrice MARTINEZ par Gérard PI ; Béatrice ARMANGUE par Liliane KHLOUDEEFF ; Brigitte CARBOU par Nadine SANJUAN ; Jacques MOURRUT par Michel JAMMES ; Brigitte CAVERIVIERE par Zina VIARD.

Absent : Didier MILHAU.

Madame Agnès BARADON est désignée secrétaire de séance.

En ouverture de séance, monsieur le Maire demande à l'assemblée et à l'assistance d'observer une minute de silence suite au décès de Georges FRECHE, Président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et personnalité publique de premier plan.

Par la suite, le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 31 août 2010.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, Z. VIARD et M. JAMMES s'abstiennent.

I FINANCES COMMUNALES : Subvention exceptionnelle au budget eau-assainissement par le budget général.

R. MIAILHE rappelle que depuis quelques années de grosses dépenses ont été réalisées sur le budget M.49.

Les travaux de la station d'épuration, pour un montant de 5 401 520 € T.T.C., ainsi que la sécurisation du réseau d'eau potable (en urgence) pour un montant réalisé à ce jour de 741 230 € T.T.C., ont fortement impacté ce budget. Après déductions des soutiens financiers, plus de 2 188 358 € restent à la charge de la commune.

Afin d'assurer le remboursement des emprunts malgré la baisse de certaines recettes et de ne pas augmenter de manière trop excessive la

Nombre de conseillers

présents : 21
votant : 26
en exercice : 27

redevance perçue sur les usagers du service, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 100 000 € du budget M.14 vers le budget M.49.

L'assemblée approuve cette subvention exceptionnelle.

S. LALLEMAND et M. CAMICCI s'abstiennent.

II FINANCES COMMUNALES : Décisions modificatives budget général M.14/2010.

R. MIAILHE présente à l'assemblée le projet de décisions modificatives pour le budget général M.14/2010.

En fonctionnement, les modifications de crédit s'équilibrent à + 59 687 €.

L'assemblée approuve les modifications de la section de fonctionnement.

C. ROBERT et M. JAMMES ne participent pas au vote.

En investissement, des ajustements de crédits sont proposés ainsi qu'une opération nouvelle concernant l'accessibilité de la base nautique aux handicapés, pour un montant de 78 936,00 € T.T.C..

En recettes, les subventions de plusieurs partenaires financiers sont inscrites, ainsi qu'un supplément de recettes de T.L.E..

Ces modifications s'équilibrent à la somme de + 56 143 €.

Le détail des subventions proposées à l'article 6574 est commenté.

Le conseil approuve ensuite ces modifications.

S. LALLEMAND et M. CAMICCI s'abstiennent.

III FINANCES COMMUNALES : Décisions modificatives budget eau-assainissement M.49/2010.

Les modifications budgétaires sont présentées par R. MIAILHE. Elles concernent essentiellement l'intégration de la subvention de 100 000 € du budget général.

En fonctionnement, l'équilibre est donc à + 100 000 €.

En investissement, l'équilibre est à + 118 458 €.

Le conseil approuve ces modifications.

S. LALLEMAND et M. CAMICCI s'abstiennent.

IV FINANCES COMMUNALES : Création surtaxe « Eau Potable ».

R. MIAILHE rappelle qu'une subvention exceptionnelle est virée au budget Eau/Assainissement. Cependant pour garantir une aisance nécessaire sur ce budget, il convient de trouver des recettes complémentaires.

Il propose de créer la surtaxe sur l'eau potable.

S. LALLEMAND déplore cette nouvelle surtaxe pour le consommateur. Il s'étonne de la différence de près de 40 %, entre l'estimation des travaux de sécurisation de l'eau potable et leur réalisation. Il estime que le cabinet d'études a fait de mauvais calculs.

R. COMBES indique qu'il peut y avoir des aléas dus à l'entreprise, qui n'entraînent pas de surcout. Cependant des contraintes supplémentaires, imposées par les services de l'Etat et le Conseil Général, ont généré des avenants. La nature du sol a parfois entraîné des travaux supplémentaires.

S. LALLEMAND précise qu'il n'est pas d'accord pour assumer cette différence.

J.P. CIRES rappelle que l'Etat a imposé ces travaux à la commune.

R. COMBES souligne que la commune de Sigean était le plus gros pollueur de l'étang jusqu'à la mise en service de la nouvelle station d'épuration.

Z. VIARD demande le montant de la participation de Véolia-Eau pour cette station d'épuration.

S. LALLEMAND estime que certains investissements n'étaient pas prioritaires et qu'il aurait fallu virer une subvention plus importante.

Le conseil approuve ensuite le principe de la création de la surtaxe sur l'eau potable.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, Z.VIARD, M. JAMMES, S. LALLEMAND et M. CAMICCI votent contre.

V GESTION DU DOMAINE : Renouvellement partenariat Compagnie du Vent / Lafarge / Commune de Sigean – (Modificatif).

Par décision du 07 avril dernier, l'assemblée a approuvé le renouvellement d'accords sur le parc éolien de la Garrigue Haute avec les sociétés « Ciments Lafarge » et « Compagnie du Vent ».

Cependant, suite à des réglages juridiques, il convient d'examiner trois conventions à la place des deux initialement prévues.

Monsieur Le Maire présente ces trois conventions qui concernent le parc éolien existant ainsi que son extension éventuelle.

S. LALLEMAND estime que cette zone de garrigue est défigurée par les éoliennes qui y sont implantées.

Le conseil approuve ensuite les projets présentés et autorise le maire à signer ces conventions.

VI GESTION DU DOMAINE : Conventions de servitudes avec E.R.D.F..

R. COMBES présente deux projets de convention de servitudes avec E.R.D.F. sur des parcelles privées communales. La première concerne un équipement (armoie électrique) installé sur la « Garrigue Haute ».

La deuxième concerne une ligne basse tension (enfouie) pour desservir la crèche municipale.

Le conseil approuve à l'unanimité ces conventions et autorise le maire à les signer.

VII GESTION DU DOMAINE : Convention Société OLYMPACT / Commune de SIGEAN – Mobilier Urbain.

G. PI propose au conseil d'approuver une convention d'implantation de mobilier urbain en bordure des voies publiques.

Cette convention avec la société Olymact permet d'installer des dispositifs publicitaires ainsi que de la communication municipale.

M. CAMICCI trouve anormal que le vote intervienne après la mise en place de ce mobilier urbain.

R. COMBES indique qu'il s'agit d'une régularisation.

Le conseil approuve à l'unanimité cette convention et autorise le maire à la signer.

VIII GESTION DU DOMAINE : Actualisation du régime forestier.

J.P. CIRES rappelle que les parcelles communales boisées soumises au régime forestier sont, à ce jour, dispersées sur le territoire communal.

Il présente un projet, établi par les services de l'Office National des Forêts, de regrouper les terrains boisés sur deux secteurs :

- L' Aragnou (en bordure d'étang) pour 8 ha 16 a 45 ca
- Marras et le Rieu, Gratte Councils pour 68 ha 92 a 34 ca.

Ce regroupement permettrait une meilleure gestion de la forêt pour l'avenir.

Il précise qu'actuellement, un débroussaillage est en cours dans le secteur des « Trois Fontaines ».

Ce projet d'actualisation du régime forestier n'entraîne aucun engagement financier de la commune.

S. LALLEMAND demande des précisions sur la nature des parcelles ainsi que sur l'utilisation de ce domaine par les chasseurs.

J.P. CIRES répond que rien ne change pour les chasseurs quant à l'utilisation de ces espaces.

Le conseil approuve ensuite à l'unanimité la mise en place de ce nouveau régime forestier.

IX GESTION DU DOMAINE : Régime de gestion des plantations du Conseil Général en agglomération.

R. COMBES propose de laisser au Conseil Général la propriété et la responsabilité des plantations en traverse de l'agglomération en bordure des voies départementales.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition qui conserve le régime de gestion actuellement en cours.

X PATRIMOINE FONCIER : Acquisition parcelle A.Y. 910 / Chemin de Lapalme.

R. COMBES présente la demande des héritiers de madame Marie-Rose SERRANO, propriétaire de la parcelle cadastrée section AY n° 910, au chemin de Lapalme, sur laquelle est implanté depuis des années, un transformateur électrique d'E.R.D.F..

S'agissant d'une concession de service public, il propose d'accepter la cession pour l'euro symbolique de ce terrain.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

XI PROTECTION RESSOURCE EAU POTABLE : Lancement programme d'actions « Captage prioritaire » AMAYET.

N. SANJUAN rappelle que par décision du conseil municipal du 30 juin 2009, des études préliminaires pour la délimitation du bassin d'alimentation du captage de l'AMAYET ont été lancées.

Afin de compléter cette première phase, elle propose de lancer des études pour identifier les sources de pollution et définir un programme d'actions pour en réduire les incidences.

Ce programme est susceptible d'être soutenu financièrement par l'Agence de l'Eau (80 %) et techniquement par les services du Conseil Général de l'AUDE.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le maire à lancer ces études et solliciter le soutien financier de l'Agence de l'Eau.

XII HOMMAGE PUBLIC : Parvis « Abbé Charles MANENTI ».

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition de l'Abbé CARAGUEL pour baptiser le parvis de l'église :

« Parvis Abbé Charles MANENTI ».

La plaque commémorative est présentée et sera dévoilée prochainement sur place en mémoire de l'Abbé MANENTI.

M. JAMMES sollicite des précisions sur l'emplacement futur de la plaque.

XIII SPORTS ET LOISIRS : Parcelles complémentaires au projet Chemin de randonnées / C.C.C.M..

I. FERRERES rappelle la décision du conseil municipal du 15 décembre 2009 qui consistait à approuver la création de boucles de randonnées sur la commune de SIGEAN.

Ce projet a pu aboutir notamment avec la collaboration de Michel DANJARD, président de l'association « Les Marcheurs de SIGEAN ». Ce dernier est remercié pour son action.

Elle propose ensuite de compléter la décision sus-énoncée avec deux parcelles communales cadastrées :

- Section A.T. n° 179 / Les Cabanes
- Section A.P. n° 460 / Port-Mahon.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

XIV PERSONNEL COMMUNAL : Prime fin d'année 2010.

L'assemblée approuve à l'unanimité la reconduction de la prime de fin d'année pour le personnel communal dont le montant est fixé à 1 160 € brut.

XV PERSONNEL COMMUNAL : Emplois sous contrat d'apprentissage.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour deux contrats d'apprentissage.

L'un est affecté aux services techniques avec la qualification « Travaux Paysagers ».

L'autre est affecté à la crèche municipale dans le cadre de la préparation d'un C.A.P. « Petite Enfance ».

XVI PETITE ENFANCE : Modification règlement intérieur crèche « La Marelle ».

R. COMBES propose de modifier le règlement intérieur de la crèche municipale afin d'entériner les nouveaux horaires d'ouverture au public qui sont les suivants :

**du lundi au vendredi
de 7H45 à 18H15**

L'assemblée approuve à l'unanimité cette modification.

XVII ENFANCE ET JEUNESSE : Informatisation accueil de loisirs / Demande de subvention à la C.A.F..

I. FERRERES indique que la Caisse d'Allocations Familiales de l'AUDE propose d'aider financièrement les structures d'accueil de loisirs à s'informatiser.

Pour la commune de SIGEAN, il est proposé d'informatiser les structures suivantes :

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)
- Accueil de Jeunes Sans Hébergement (A.J.S.H.)

Les montants estimés des dépenses sont respectivement de 6 112,75 € T.T.C. et 5 568,58 € T.T.C..

L'aide sollicitée à la C.A.F. est de l'ordre de 3 000 € par structure.

L'assemblée approuve à l'unanimité les projets d'informatisation et autorise le Maire à solliciter l'aide la plus importante possible de la C.A.F. de l'AUDE.

XVIII ENFANCE ET JEUNESSE : Intégration des enfants en situation de handicap en accueil de loisirs / Demande de subvention à la C.A.F..

I. FERRERES présente un projet expérimental élaboré en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'AUDE. Il s'agit de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.).

Ce projet a pour thème les activités nautiques et aqua-ludiques.

Il consiste à permettre aux enfants en situation de handicap à appréhender l'élément aquatique en toute sécurité.

Le projet présenté s'inscrit sur les exercices 2010 à 2012.

La C.A.F. de l'AUDE peut apporter un soutien technique, avec la mise en place d'un « Collectif Audois » compétent dans le domaine du handicap, et un soutien financier de l'ordre de 30 000 € par an.

Le conseil approuve à l'unanimité ce projet et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

R. COMBES fait part de tout l'intérêt accordé à ce projet.

AFFAIRES DIVERSES

▪ **Projet maison de retraite :**

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que le projet de maison de retraite est inscrit au schéma gérontologique départemental 2006-2010 par le Conseil Général de l'AUDE. En janvier 2007, l'assemblée départementale décide de présenter le projet de la société SIGMA au Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale (C.R.O.S.M.S.).

Le 25 février 2009, le C.R.O.S.M.S. émet un avis favorable pour la création sur SIGEAN d'un E.H.P.A.D. de 84 lits (dont 14 « Alzheimer »).

Depuis le 20 juillet 2009, le Préfet de Région a arrêté le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (P.R.I.A.C.). Ce programme établit les priorités des prestations financées sur décision tarifaire de l'Etat.

A ce jour, la Société SIGMA est en attente de la notification de ces financements, qui complètent ceux attribués par le Conseil Général.

Pour ce qui est de la construction du bâtiment, les plans sont en cours et la mairie travaille sur la future voie d'accès.

S. LALLEMAND indique que le projet de SIGEAN est en concurrence avec d'autres communes.

▪ **Travaux Avenue Campardou :**

Le Conseil est informé que l'appel d'offres est en cours. Ces travaux permettront d'achever l'aménagement de l'avenue Campardou.

▪ **Révision Plan d'Occupation des Sols :**

Cette révision, qui doit aboutir à la mise en place d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) se poursuit. Des précisions liées aux zones Natura 2000 sont à intégrer dans le projet.

▪ **Flash-Infos :**

Monsieur Le Maire rappelle que les réalisations communales sont présentées dans ce bulletin d'information.